

COMPLEXE SPORTIF : Le Club House prend forme

Le futur complexe sportif prend forme. Le terrain est opérationnel. Le club, grâce à plusieurs bénévoles a terminé de mettre en place les barrières, les buts ainsi que les bancs d'entraîneurs. Ce terrain aura déjà servi le 24 mai dernier officiellement à l'occasion de la demi-finale du championnat d'Ariège opposant les jeunes de Lescure à Verniolle.



Les travaux ont commencé sur le futur Club-House du Complexe Sportif. La dalle a été coulée, le bois est prêt à être monté sur l'installation.

Quant au club house, la dalle a été coulée. Le bois est déjà prédécoupé pour la construction du bâtiment. Les travaux vont donc se poursuivre très prochainement. La Communauté de Communes a bon espoir de voir ce club-house se terminer d'ici la fin de l'été.

Par ailleurs, la municipalité et la communauté de Communes sont tombées d'accord sur la convention mettant à disposition ce complexe sportif à la commune de Lescure en vue de son utilisation par l'Union Sportive de Lescure.



Le maire de Lescure, Jean-Marie MONREYSSE, et le président de VAL'COUSERANS, Jean-Claude DEGA, ont signé la convention précisant le financement du complexe, sa mise à disposition et son utilisation.



VOIRIE 2008 : Ce qui est prévu !

La commission voirie a programmé les travaux pour l'année 2008 en ce qui concerne la partie « investissement », c'est-à-dire goudronnage et restauration des voies. A l'automne prochain ce seront donc les voies communales suivantes qui seront refaites :

- chemin de Saboye à **Clermont**,
- chemin de Sournis à **Lescure**,
- chemin de la Lauzère d'en bas à **Alos**,
- chemin de Régule (une partie) à **Erp**,
- chemin de Madiès (une partie) à **Rivièrevert**,
- rues du Touron à **Rivièrevert**,
- pont de Soueix de Baup (étude pour le renforcement du pont) à **Lescure**.

Cette même commission composée des nouveaux délégués de la Communauté de Communes doit encore se réunir pour décider de la partie « entretien » des voies (passage de l'épaveuse, revêtement monocouche...). En effet depuis le début de cette année, cette compétence incombe à la Communauté de Communes.



Les travaux seront donc décidés en fonction d'un budget annuel maximum établi et de la priorité d'entretien en fonction de l'état des voies.

MAIRIES : Des horaires d'ouverture ont changé

Mairie de LESCURE : Elle est ouverte au public les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 8h30 à 11h30.

Mairie d'ENCOURTIECH : Elle est ouverte au public les mardis de 16 heures à 18 heures, et les jeudis de 14 heures à 16 heures.